

Département des Pyrénées orientales

**COMMUNE DE BOMPAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux et le onze juillet

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 5 juillet 2022

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Colette GONZALVEZ, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Christophe MONELLS, Alain GRIEU, Caroline LANGLAIS

Absents excusés :

M. Arnaud TREMOUILLE, ayant donné procuration à M. Jean-Francis FRANCHET

Mme Marie DARNER, ayant donné procuration à Mme Laurence AUSINA

M. Jean-Pierre SERRIE, ayant donné procuration à M. Gilles GUILLAUME

Mme Carole COLMENERO, ayant donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS

Mme Monique MORELL, ayant donné procuration à M. Alain GRIEU

Mme Brigitte LESIEUR, ayant donné procuration à Mme Caroline LANGLAIS

Messieurs Guy FERNAND, Michel CUGULLERE, Philippe DE VOLONTAT

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

---

**Objet : 2022/03/05 : Plan de financement du projet Mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics**

---

Vu la Décision du Maire n°07-2022 en date du 30 juin 2022 ;

**Considérant** que dans le cadre de l'investissement en faveur de la rénovation du parc de bâtiments publics de la commune, un plan de mise aux normes et de sécurisation a été prévu lors du Débat d'Orientation Budgétaire et du Budget Primitif 2022 ;

**Considérant** que pour cette première tranche de travaux huit sites prioritaires sont ciblés et notamment des établissements scolaires ;

**Considérant** qu'au vu de la quantité et de la complexité de certains travaux identifiés, il s'avère nécessaire de mobiliser des financements pour créer un effet levier ;

**Considérant** qu'en conséquence, la commune sollicite une subvention auprès de l'Etat, dispositifs DSIL et DETR, dont l'une des orientations correspond à ce volet d'intervention, ainsi qu'auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional ;

Poste de dépenses	Montant HT en €	Financements	Montant HT en €	Taux
Immobilisations et services extérieurs	80 420,00	Etat (DSIL ou DETR)	40 000,00	50%
		Conseil Départemental 66	12 000,00	15%
		Conseil Régional Occitanie	12 000,00	15%
		Autofinancement	16 420,00	20%
<b>TOTAL</b>	<b>80 420,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>80 420,00</b>	<b>100%</b>

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus détaillé du projet Mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 11 juillet 2022

  
Le Maire,  
Laurence AUSINA

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE BOMPAS' with the number '66430' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp. To the right of the stamp, the text 'Le Maire,' and 'Laurence AUSINA' is printed. Below the signature, there is a single diagonal line.

**PUBLIÉ LE.....22 JUIL. 2022**